

**Mot de clôture de M. Grégoire Bordier**  
**Président de l'Association de Banques Privées Suisses**  
**7<sup>ème</sup> Private Banking Day - Bâle**  
**Le 22 juin 2023**

*Seul le discours prononcé fait foi – embargo jusqu'au 22 juin 2023 à 13h00*

Madame la Conseillère fédérale,  
Mesdames et Messieurs les Parlementaires fédéraux,  
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,  
Monsieur l'Ombudsman des banques,  
Chers collègues, chers amis,

J'aimerais tout d'abord remercier les précédents orateurs pour la qualité de leurs interventions. Permettez-moi maintenant de livrer ma synthèse. Le monde fait face à de nombreux défis qui se cumulent les uns aux autres : géopolitiques, climatiques, démographiques, inflationnistes, protectionnistes... La mondialisation s'inverse et l'on assiste à une polarisation autour de blocs. La Russie, la Chine, les Etats-Unis et l'Europe se livrent une guerre d'influence. Et au milieu de tout cela, la Suisse. Quel rôle notre pays peut-il assumer dans ce monde ? Comment pouvons-nous assurer notre prospérité et notre sécurité ? Et quelles sont les conséquences pour la place financière suisse ?

Les deux heures qui ont précédé nous ont livré plusieurs pistes de réflexion. Le sujet du jour, la neutralité de la Suisse, est à la frontière entre la politique et l'économie. J'analyserai donc d'abord ces deux aspects séparément, puis j'aborderai le trait d'union entre les deux : l'arme des sanctions économiques.

La neutralité est une caractéristique essentielle de la Suisse. Elle est permanente, reconnue par le droit international, armée et librement choisie. Il est encore moins probable que notre pays y renonce qu'il adhère à l'Union européenne ! Cependant, à y regarder de plus près, on constate que la neutralité militaire reste interprétée de manière stricte, tandis que la neutralité politique est considérée de manière plus souple autour du principe des bons offices, ainsi que l'a rappelé le Conseil fédéral dans un rapport d'octobre 2022. A défaut de résolution contraignante du Conseil de sécurité de l'ONU, le droit de la neutralité s'applique. Celui-ci implique l'interdiction d'autoriser le survol de son territoire ou la livraison de biens à des fins militaires. Le principe d'égalité de traitement impose de ne favoriser aucun des belligérants.

Au niveau politique, notre Parlement fédéral s'est penché ce mois encore sur d'éventuels assouplissements des interdictions de réexportation des armes suisses, sans encore trancher la question. A cet égard, il est important de garder une vision à long terme. Céder aux pressions des Etats-Unis et de l'Union européenne serait oublier que seule la moitié des membres du G20 a condamné l'agression militaire de la Russie. Ce serait aussi oublier les autres conflits, hélas trop nombreux, qui émaillent notre planète. La Suisse est encore largement perçue comme neutre dans le monde. Devrait-elle favoriser une partie, politiquement et militairement seulement parce que les combats ont lieu plus près de son territoire ? Est-ce que la Suisse va vraiment contribuer à la paix en fournissant des armes ?

Chacun est libre d'apporter la réponse qu'il souhaite à ces questions. Pour la place financière suisse cependant, et la prospérité de notre pays en général, il est important que la Suisse mène une véritable réflexion basée sur sa vision à long terme de la neutralité afin de conserver son statut unique de pays neutre, accueillant, tolérant, à l'écart des jugements de valeur de plus en plus à l'emporte-pièce. Si l'on veut résoudre les défis mondiaux que j'évoquais plus haut, il faudra des intermédiaires comme la Suisse qui œuvrent vers moins de polarisation.

D'un point de vue économique maintenant, il est intéressant d'examiner nos relations avec l'Union européenne, les Etats-Unis et la Chine. En 2021, 51% de nos échanges commerciaux (marchandises et services combinés) ont eu lieu avec l'Union européenne, 18% avec les Etats-Unis et 6% avec la Chine. Une vision statique laisserait penser que cette dernière n'est pas si importante. Mais en 20 ans nos échanges de marchandises ont crû de 60% avec l'Union européenne (grâce aux accords bilatéraux), de 250% avec les Etats-Unis (malgré l'absence d'accord de libre-échange) et de 900% avec la Chine (qui a su se développer malgré l'absence de démocratie) ! Conclusion : tous ces partenaires sont importants à un titre ou un autre et il serait préférable de n'en fâcher aucun. D'autant que la Chine, l'Inde et la Russie collaborent de plus en plus entre elles et plus récemment s'y ajoutent les Etats du golfe, l'Iran et la Turquie.

La gestion de fortune est aussi une industrie exportatrice. En effet, les instruments et services financiers sont produits en Suisse, mais vendus en moyenne pour moitié à l'étranger. La proportion est en fait d'un tiers pour la gestion institutionnelle et de deux tiers pour la gestion privée. En 2020, les clients privés transfrontaliers provenaient à 40% de l'Union européenne, 19% du Moyen-Orient, 13% de l'Amérique latine et 12% de l'Asie. On constate ainsi une diversification plus grande que pour les autres industries exportatrices. En outre, les grandes banques suisses ont des filiales dans toutes les parties du monde. C'est pourquoi la situation se complique lorsque de plus en plus de blocs géopolitiques se créent, car cela multiplie les risques de perdre la confiance de l'un d'entre eux. Ces risques sont encore exacerbés lorsque la Suisse se rapproche de certains sans vouloir parler à d'autres.

J'en viens ainsi au sujet abordé par mon collègue Philipp Rickenbacher en introduction : les sanctions. Depuis le début des années 2000, les sanctions économiques sont devenues des armes et leurs utilisations se multiplient. En Suisse, le Conseil fédéral a repris le 28 février 2022, avec effet immédiat, les sanctions prononcées par l'Union européenne contre la Russie. En 2014, il avait seulement pris des mesures visant à empêcher que les sanctions de l'Union européenne puissent être contournées. C'est l'intensité du conflit qui aurait justifié une réaction différente. Les banques suisses ont dès lors appliqué de manière stricte les sanctions édictées par le Conseil fédéral, comme la vingtaine d'autres régimes de sanctions fondés sur la loi sur les embargos de 2002. Mais alors que les sanctions ciblent en principe des personnes et entités précises, certaines ont placé toute la population russe sous le sceau de la suspicion, ce qui va trop loin et continue de poser de nombreux problèmes d'application en pratique. Je pense à la limitation des dépôts à 100 000 euros pour nombre de citoyens et résidents russes, mesure inconnue aux Etats-Unis et au Royaume-Uni et qui n'a donc que des effets négatifs.

Dans la mesure où il faut s'attendre à ce que les sanctions économiques soient de plus en plus utilisées, la Suisse devrait développer une stratégie de sanctions autonome et être impliquée dès le premier jour dans la coordination internationale. A cette fin, l'organisation et les ressources du SECO doivent être renforcées. Le Conseil national a d'ailleurs récemment adopté une motion demandant au Conseil fédéral de mener une politique de sanctions « cohérente, engagée et indépendante ». On peut même imaginer créer une instance suisse similaire à l'OFAC américaine.

La Suisse, avec sa longue tradition d'Etat de droit, devrait aussi faire entendre sa voix lorsque certains appellent à bafouer des droits fondamentaux comme la garantie de la propriété ou la présomption d'innocence. Le 15 février 2023, le Conseil fédéral a rappelé que la confiscation d'avoirs privés sans indemnisation n'est possible que si leur origine est illégale. Cette position est en réalité comparable à celle de l'Union européenne ou des Etats-Unis, même si leur rhétorique laisse penser qu'elles aimeraient aller plus loin. La confiscation d'avoirs privés ferait d'ailleurs disparaître un levier lors des futures négociations avec la Russie, et celle-ci pourrait aussi argumenter que les pays occidentaux ne respectent pas le droit international.

Comme le disait Albert Einstein, « You don't have to understand the world, you just have to find your own way around in it. » Je souhaite que la Suisse suive la voie du dialogue et de la raison. Nous pourrions vérifier cela lors du prochain Private Banking Day, qui se tiendra le 18 juin 2024 à Genève. Pour l'heure, Il me reste à vous remercier d'être venus si nombreux à ce septième Private Banking Day, dans ce magnifique bâtiment signé Frank Gehry. Je tiens aussi à remercier tout particulièrement Madame Carolin Roth pour sa modération efficace et multilingue et l'invite à me rejoindre sur scène sous vos applaudissements.

Sans plus attendre, je vous invite maintenant à partager un moment de convivialité autour du cocktail dînatoire servi juste à l'extérieur [sur la terrasse : à *vérifier selon le temps*].